

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 mai 2026 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2380, rue Notre-Dame Ouest – Lot 1 574 039 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- qu'aucune aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte des matières résiduelles ne soit aménagée sur le terrain,

et ce, malgré l'article 151.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit, pour un bâtiment de 12 logements et plus, l'aménagement d'une aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte des matières résiduelles.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 17 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude